



Contestation de dépenses effectuées par le syndic

Par **Elyott8889**, le **03/02/2013** à **12:45**

Bonjour,rrnrnJe suis propriétaire d'un appartement avec un jardin à usage privatif bordé d'une haie que je dois entretenir à mes frais, comme le stipule le règlement de copropriété.rnCette haie longe un passage piéton (partie commune) à l'intérieur de la résidence.rnLa semaine dernière, une quantité de neige importante est tombée et a fait s'affaisser une partie de mes haies sur la partie commune encombrant ainsi le passage.rnJe n'ai pas pu constater la situation car j'étais en déplacement. Mais de retour chez moi, j'ai retrouvé mes haies saccagées avec un énorme trou apparant et une lettre du syndic indiquant qu'ils avaient dû faire appel à un jardinier de tout urgence pour résoudre le problème et que les frais seraient à ma charge.rnJ'ai essayé de joindre le syndic dans la semaine mais en vain. rnQuelques jours après, en rentrant un soir chez moi, j'ai retrouvé mes haies complètement taillées sur toute la longueur et cette fois sans courrier d'explication !rnJe souhaiterais contester ces agissements et les dépenses y afférent car j'estime que le syndic aurait pu me téléphoner pour me prévenir de la situation avant de faire appel à ce jardinier.rnComment puis-je procéder ? Si je refuse de payer, j'imagine qu'ils vont imputer des indemnités de retard sur ces frais et je ne voudrais pas faire gonfler la note surtout si au final, je n'obtiens aucun recours.rnrnMerci par avance de votre aide.